

1702.

ner un Etat populaire aux reflexions promptes & efficaces, capables de changer le système de leurs resolutions. Néanmoins la Cour de France pour ne pas se reprocher d'avoir rien obmis de tout ce qui pouvoit avoir du rapport à la continuation de la Paix, crut que la mort du Roi Guillaume, (qui avoit été l'ame & le mobile de la Ligue contre les deux Couronnes,) fournissoit une occasion legitime de frapper encore une fois à la porte des Hollandois, pour leur faire écouter favorablement les intentions que le Roi Très-Chrétien avoit de vivre en bonne union avec leur Republique, dissiper leurs ombrages à l'égard de leur Barriere aux Païs Bas, & faciliter leur commerce tant en France qu'en Espagne. Dans cette vûë le Roi Très-Chrétien envoya au Sr. Barré ses Lettres de Créance, en qualité de Resident de France; elles étoient dattées de Versailles le 27. Mars 1702. Ce nouveau Ministre présenta aux Etats Généraux un Mémoire le même jour que le Comte de Marlborough avoit harangué l'Assemblée, Epoque qui ne devoit pas paroître favorable à Mr. Barré. Voici son Mémoire.

*Mémoire du Sr. Barré, Resident de France à
Mrs. les Etats Généraux.*

Mémoire de **L**E soussigné Resident du Roi T. C. au-
Mr. Barré **L**prés de Vos Seigneuries, a ordre de leur
Resident de représenter, qu'avant que les nombreuses Ar-
France à mées que le Roi a sur pied, soient obligées
Messieurs les d'entrer en action; Sa M. veut rappeler en-
Etats Gené. core à Vos Seigneuries le souvenir de ce
qu'elles